

Projet d'aménagement du centre-ville

mieux le comprendre pour donner son avis

Pourquoi ce projet de réaménagement ?

Il n'existe pas réellement de cœur de ville aujourd'hui. La place du Général de Gaulle et le cours Jonville se résument à un large boulevard de circulation de véhicules, qui ne correspond plus aux attentes et aux usages actuels.

Voici les grands objectifs qui ont émergé de la concertation menée en 2021 et 2022 :

- **Créer un cœur de ville animé et convivial**, permettant l'accueil de tous types d'événements
- **Limiter l'impact de la voiture**, omniprésente aujourd'hui, et favoriser les piétons et déplacements doux (à pied, à vélo...)
- **Développer la nature en ville** et répondre aux enjeux du changement climatique
- **Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville**

Les principes d'aménagement



Un grand espace continu, de la place de Gaulle à la cour Chartier

L'idée générale est de créer une grande zone cohérente, de même niveau, où il est **facile et agréable de circuler pour tous, de se retrouver, d'organiser des événements...** Les parkings de la Poste et de la cour Chartier sont également réunis en un seul et même parking végétalisé et réorganisé.



De nouveaux aménagements paysagers

L'alignement des tilleuls existant est préservé et de grands espaces végétalisés sont ajoutés (arbres, buissons, zones en herbe, etc.) pour **favoriser la biodiversité et rendre l'endroit agréable**. Les plantations en pleine terre et la perméabilité des revêtements de sol sont favorisées : l'objectif est d'avoir 30% de surfaces perméables (contre 3% aujourd'hui).



Des circulations apaisées

L'objectif est clairement de **limiter l'impact des voitures, de mettre en place une zone 20 et de sécuriser les cyclistes (voie dédiée) et les piétons**. Le sens de circulation reste identique sur le cours Jonville mais la chaussée est réduite en largeur pour gagner de l'espace. Une nouvelle voie de desserte est créée pour relier le boulevard d'Hauteserve à la rue Couraye (par la rue du Commandant Yvon).

La continuité des cheminements et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes sont assurées partout.

Les obligations liées à l'accueil des marchés hebdomadaires (et donc au stationnement des commerçants non sédentaires), du Carnaval et des différents événements (Sorties de Bain, Urban Trail...) sont prises en compte.

Les bus Neva continuent de circuler dans le secteur sans modification de leurs circuits.



Un stationnement réorganisé

Le stationnement est l'un des enjeux importants de ce projet et il s'agit de trouver un équilibre entre tous les usages. Aujourd'hui, on trouve 215 places dans le périmètre. Les 3 scénarios d'aménagement prévoient :

- La suppression du stationnement (sauf livraisons) sur la place de Gaulle et le cours Jonville pour laisser la place aux piétons, aux animations, au marché, etc.
- Le maintien du stationnement sur les parkings de la Poste et de la cour Chartier

Les suppressions sont compensées par la création d'au moins 139 places, dès le printemps 2024 :

- Réorganisation du parking de la Fontaine Bedeau (+ 72 à 85 places)
- Création de stationnements sur le boulevard des Terre-Neuvers (+ 40 places)
- Réaménagement du parking du Roc (+ 27 places)

Le stationnement des personnes à mobilité réduite, des livraisons, du transport de fond et « minute » est prévu et facilité à proximité des services et commerces.

CALENDRIER DU PROJET

Où en sommes-nous ?

Concertation publique
fin 2021-début 2022

Début des études
printemps 2023

Consultation citoyenne
sur les scénarios
proposés du 7 au 20
octobre 2023

Début des travaux
septembre 2024

Fin des travaux
fin 2025

Et le Boscq ?

L'idée de « remettre le Boscq à l'air libre » a été proposée à de nombreuses reprises lors de la concertation en 2021-2022. Elle serait très coûteuse et surtout incompatible avec les usages souhaités sur le cours Jonville.

Le Boscq est en effet situé à 3,5 mètres de profondeur : le rouvrir demanderait beaucoup d'espace, présenterait peu d'intérêt pour la promenade et rendrait impossible l'accueil d'événements comme le Carnaval. Ce serait en outre très complexe en raison de la présence de nombreux réseaux enfouis sous la chaussée.

Donnez votre avis !

Qui ?

Les habitants granvillais (résidence principale et secondaire) de plus de 16 ans et les commerçants de la commune

Comment ?

En votant via le site <https://participons-granville.fr> ou en déposant son bulletin papier à l'Hôtel de Ville ou à l'Agora.



Du samedi 7 au vendredi 20 octobre 2023

Réunion publique
d'information et d'échange
Le jeudi 5 octobre
à 19h, salle de Hérel

Permanences d'information avec les élus et services municipaux

Samedi 7 octobre de 10h à 12h30 et samedi 14 octobre de 14h30 à 16h30
place du Général de Gaulle

Scénario A



14 La place de Gaulle depuis la rue Lecampion



24 Le parking de la Poste et St Paul depuis le cours Jonville



34 Le cours Jonville depuis le parking de la Poste



44 Le cours Jonville depuis la rue du Boscq

- Deux espaces végétalisés à chaque extrémité du cours Jonville, reliés par l'allée d'arbres existante.
- Une place du Général de Gaulle végétale et en « creux » (avec accès en pente douce) pour créer un espace plus intime et permettre une meilleure infiltration des eaux de pluie.

- Un plan de circulation actuel maintenu : les deux voies de circulation automobile et cyclable sont proches tout en étant séparées l'une de l'autre ; elles longent les façades sud du Cours Jonville.
- Plusieurs implantations restent possibles pour le Monument aux morts : place de Gaulle, le long du cours Jonville ou à l'Est du cours Jonville. Le manège serait positionné à hauteur de la Banque de France.

Le scénario A en chiffres

153 nouveaux arbres plantés

130 places de stationnement

1 800 m² surface piétonne de la place de Gaulle

3 720 000 € TTC coût estimé des travaux (hors subventions)



Scénario B



Le scénario B en chiffres

161 nouveaux arbres plantés

135 places de stationnement

2 300 m² surface piétonne de la place de Gaulle

4 080 000 € TTC coût estimé des travaux (hors subventions)

- Une végétation répartie de façon régulière de l'entrée du cours Jonville jusqu'à la place de Gaulle. De nouveaux arbres sont plantés entre la voie de circulation et le parking de la Poste.
- Une place de Gaulle piétonne devant la mairie et l'ancien office de tourisme, sans circulation automobile.
- Une voie cyclable qui longe les façades sud du cours Jonville.
- Une voie de circulation automobile qui passe au nord de la place de Gaulle pour

créer un grand espace piéton. Dans ce scénario, il n'est plus possible de tourner vers la rue Courayé depuis le cours Jonville (sauf pour les bus Neva) ni de tourner vers la rue Paul Poirier depuis la rue Lecampion.

- Un sentier piéton sécurisé et végétalisé, à l'ouest du parking de la Poste.
- Plusieurs implantations restent possibles pour le Monument aux morts : place de Gaulle, le long du cours Jonville ou à l'Est du cours Jonville. Le manège serait positionné place de Gaulle.



Scénario C



Le scénario C en chiffres

137 nouveaux arbres plantés

110 places de stationnement

1 600 m² surface piétonne de la place de Gaulle

4 080 000 € TTC coût estimé des travaux (hors subventions)

- Un espace végétalisé créé le long du cours Jonville, sur la partie nord du parking de la Poste.
- Une place de Gaulle assez dégagée, avec l'implantation de nouveaux arbres.

- Des voies de circulation automobile et cyclable séparées l'une de l'autre par un alignement d'arbres.
- Plusieurs implantations restent possibles pour le Monument aux morts : place de Gaulle, le long du cours Jonville ou à l'Est du cours Jonville. Le manège serait positionné place de Gaulle.

